

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2022/0609/153 du 14 août 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à SOGEL SA à exploiter des installations de productions de froid à Grass,2, rue Dr. Elvire Engel.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du **27 AOUT 2025**

Steinfort, le **27 AOUT 2025**

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal